



Mémoire sur la proposition de

Plan de développement durable du Québec

présenté par

Le Forum jeunesse de l'île de Montréal

Adopté le 15 février 2005

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Définition	4
Responsabilité gouvernementale (page 16).....	5
1. Sur le plan environnemental	5
a. Ressources naturelles	5
b. Matières résiduelles et 3RVE.....	6
c. Protocole de Kyoto et les changements climatiques.....	6
2. Sur le plan social.....	6
a. Éducation	6
b. Lutte à la pauvreté.....	6
c. Services sociaux	7
d. Santé.....	7
3. Sur le plan économique	7
a. Emploi	7
b. Achat responsable.....	8
c. Entrepreneuriat	8
d. Infrastructure.....	8
Cohérence interministérielle (page 17)	8
Les 14 principes (page 21)	9
Législation sur le développement durable (page 26).....	10
1. Mesures de l'avant-projet de loi	10
2. Loi sur le développement durable.....	11
3. Modification de la Charte des droits et libertés : droit de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité	11
4. Création d'un Fonds vert	11
5. Financement du développement durable	11
Les grands enjeux (page 28).....	12
1. La connaissance préalable aux actions.....	12

2. Un engagement personnel et communautaire	12
Conclusion.....	12
Annexe 1 : Liste des membres du Forum jeunesse de l'île de Montréal	14
Annexe 2 : Déclaration « Le Montréal de ma génération »	15

Introduction

Le Forum jeunesse de l'île de Montréal tient à souligner l'initiative du ministre de l'Environnement de prendre les devants au niveau du développement durable. Depuis plusieurs années, les différents acteurs de la société s'entendent pour qu'il y ait une véritable cohérence dans les actions gouvernementales au niveau du développement durable. La proposition de Plan de développement durable est une entrée en matière qui se défend, mais qui reste encore selon nous, bien en dessous de ce que nous sommes en droit d'attendre d'un gouvernement qui se dit au fait de la situation environnementale actuelle.

Nous déplorons le manque d'actions concrètes et l'absence d'une stratégie d'action, qui viendra plus tard et qui ne bénéficiera pas d'une consultation publique, mais uniquement d'une commission parlementaire. Ce qui oblige à faire des propositions d'actions dès maintenant, en espérant influencer le contenu d'une future stratégie. La consultation actuelle se fait sur un énoncé de principe qui se proclame des vertus du développement durable, mais qui reste encore un très pâle reflet d'actions qui doivent être entreprises dès maintenant pour assurer un développement global du Québec qui respecte l'environnement. Un développement qui assure le partage de la richesse collective et qui répond aux besoins fondamentaux des plus démunis.

Le Forum jeunesse de l'île de Montréal a à cœur le développement socioéconomique des jeunes Montréalaises et Montréalais. La métropole est le milieu de vie de près de 25% des jeunes de 12 à 30 ans de l'ensemble du Québec. Au prise avec des taux de décrochage scolaire et social effarants, Montréal est une grande ville où le bien-être de tous se doit d'être pris en compte, dans une perspective de développement durable. Nous sommes encore loin d'être comme ces villes américaines, où la qualité de vie s'est dégradée par manque de vision. Déjà en 2004, le Forum jeunesse interpellait les divers acteurs de la société avec « La déclaration des jeunes : Le Montréal de ma génération¹ », qui offre une vision claire de ce que la jeune génération espère pour son avenir et l'avenir de la métropole.

Définition

Les problématiques environnementales vécues sur la planète sont causées par le développement. Pour être durable, le développement devrait se faire dans le sens inverse de ce que l'on entend habituellement. On mêle trop souvent « croissance » et « développement ». Il faudrait donner une définition claire du mot développement, allant dans le sens d'une amélioration qualitative et parler de « décroissance soutenable ». Bien que ces termes fassent peur, seule une décroissance permettrait de limiter les problèmes environnementaux auxquels nous faisons face, puisque nous puisons déjà plus de ressources que ce que la Terre peut offrir. Le développement durable doit considérer en permanence l'ensemble du développement social, économique et environnemental. Chaque décision économique doit se faire en tenant compte des impacts écologiques à court, moyen et surtout, à long terme.

Au niveau international, le blocus des compagnies pétrolières face au protocole de Kyoto prouve le manque de vision liée au chantage économique des multinationales. Le Québec ne doit pas tomber dans la voie de la facilité. Le développement économique sous ces conditions est incompatible avec un développement social équitable et durable. Tôt ou tard, il faudra prendre conscience que le développement est à la source des problèmes environnementaux que nous

¹ Voir la Déclaration à l'annexe 2 (pièce jointe)

vivons. Les Québécoises et Québécois sont parmi les plus grands surconsommateurs de la planète, un Plan de développement durable sérieux devrait donc comprendre des objectifs de diminution de la consommation globale d'énergie, d'eau et de matières premières du Québec pour être crédible.

Responsabilité gouvernementale (page 16)

Dans un processus de cohérence, il est important de souligner le rôle de leadership que se doit d'adopter le gouvernement. La mise en œuvre d'une stratégie de développement durable s'impose par une volonté politique clairement définie, qui s'appuie sur des actions concrètes. Le gouvernement endosse la responsabilité d'établir des normes qui favorisent l'implication des citoyens, mais aussi des entreprises privées, qui sont absentes de la proposition à plusieurs égards. Le gouvernement se doit d'être un chef de file et donner l'exemple par des actions concrètes.

Un gouvernement peut parler de protection environnementale, mais ne peut acquérir une crédibilité en ce domaine que s'il donne lui-même l'exemple et s'impose comme chef de file. (Pour un environnement sain et un développement durable, Parti Libéral du Québec, février 2003)

La proposition développe très succinctement l'aspect de la responsabilité gouvernementale, en n'énumérant que les objectifs généraux. Ils nous apparaît donc important ici de spécifier les enjeux inhérents à chacun de ces objectifs, en espérant guider l'attention et l'action gouvernementales. Les jeunes sont très conscients que les gestes posés aujourd'hui auront un impact majeur sur leur qualité de vie et surtout sur celle de leurs enfants plus tard.

1. Sur le plan environnemental

La responsabilité gouvernementale s'appuie sur des actions qui permettront la protection et la saine gestion des ressources, ainsi que l'élimination efficace des matières résiduelles. La situation qui prévaut actuellement au niveau politique ne nous laisse pas supposer des actions majeures à court terme.

a. Ressources naturelles

La longévité de la vie humaine est tributaire de la qualité des ressources naturelles disponibles. L'eau, l'air, le sol, les organismes vivants sont essentiels à notre survie. L'eau devient, dans certaines régions du monde, un enjeu majeur. Rappelons-nous que le Québec possède une des plus grandes réserves d'eau douce au monde. Le gouvernement a donc un devoir de gestion et de sauvegarde. Mais, entendons-nous, ceci n'ouvre aucunement la porte à la tarification ou à la privatisation de l'eau. **Nous devrions tout d'abord nous assurer de l'élimination des pesticides et engrais chimiques de l'agriculture qui contaminent le sol et la nappe phréatique.** Au niveau des cultures dédiées à l'alimentation humaine, **l'étiquetage obligatoire des OGM viendrait justifier le simple principe de précaution, tel qu'énoncé par le Parti Libéral.** Les effets sur l'environnement de l'utilisation des OGM sont irréversibles.

b. Matières résiduelles et 3RVE

Encore plus à la mode que le concept de développement durable, les 3RVE deviennent des incontournables. Réduire, réutiliser, recycler, valoriser et éliminer, dans cet ordre. Certaines régions du Québec sont déjà en avance et de très loin. Aux Îles-de-la-Madeleine, chaque foyer possède maintenant trois bacs d'élimination : déchets, recyclage et compostage. Le tout dans le but de préserver des écosystèmes déjà fragiles et uniques en Amérique du Nord. **La gestion de nos déchets favorise une toute nouvelle industrie et est créatrice d'emploi.**

c. Protocole de Kyoto et les changements climatiques

Nous voyons déjà l'effet de l'amincissement de la couche d'ozone et de la pollution atmosphérique causé par l'émission des gaz à effets de serre. Les mesures à prendre sont drastiques. Notre confort cause à moyen terme et même à court terme un inconfort majeur. Durant l'été 2004 et février 2005, la présence de SMOG au-dessus de la ville de Montréal a forcé des centaines de gens à se réfugier à l'intérieur dans des endroits aérés, craignant des problèmes respiratoires. L'alerte au SMOG se produit maintenant même en hiver. **Des mesures incitatives doivent être mises en place pour faire en sorte que les citoyens autant que les entreprises soient encouragés à faire un pas dans la bonne direction. Le gouvernement se doit de montrer l'exemple et favoriser l'achat de voiture hybride, au profit des voitures à essence émettrice de gaz à effets de serre. Il faudrait également légiférer pour créer une surtaxe pour les véhicules utilitaires sportifs et financer adéquatement le transport en commun dans les zones urbaines. Aussi, l'idée d'un péage tel que développé par la ville de Londres, pour les automobilistes au Centre-ville de Montréal, nous semble une avenue intéressante.**

2. Sur le plan social

Les actions gouvernementales doivent tendre vers l'équité entre toutes les générations. L'indice de santé sociale d'une population se calcule par la qualité de ses institutions d'enseignement, l'accès à des services sociaux et de santé de première ligne de qualité, la qualité des infrastructures sportives et de loisirs, la prospérité de ses ménages et les mesures d'inclusions des citoyens plus fragiles.

a. Éducation

Secteur important de la vitalité d'une société, l'éducation est incontournable. Nous proposons la **valorisation de la formation continue pour les étudiants de tout âge. Nous proposons aussi une réforme équitable des conditions d'admissibilité à l'aide financière aux études et une réduction de l'endettement étudiant.**

b. Lutte à la pauvreté

Nous nous questionnons sur la véritable volonté du gouvernement de mettre un frein à l'appauvrissement des familles. Le Projet de loi 57 sur l'aide aux personnes et aux familles, incluant le programme Alternative jeunesse, est resté nébuleux quand à la façon dont il entendait enrayer efficacement la problématique de la pauvreté. Il faut des mesures adaptées aux jeunes éloignés

du marché du travail, un accompagnement soutenu et bien plus souvent qu'autrement, de l'écoute et du temps. Les baisses d'impôts restent une avenue que nous préférons ne pas considérer, si nous voulons réellement faire la lutte à la pauvreté. **Le partage de la richesse est un des piliers du développement social durable et dans la mise en œuvre d'un plan tel que proposé par le gouvernement, nous ne pouvons passer à côté.**

c. Services sociaux

L'accès à des services sociaux de qualité est de plus en plus difficile. L'appareil gouvernemental se doit d'offrir aux citoyens des services adéquats et de qualité. Le décrochage scolaire et social fait des ravages chez les plus jeunes. Le Québec a un des plus hauts taux de suicide chez les 15-24 au Canada. **Le réinvestissement dans des ressources psychosociales en milieu scolaire est devenu capital.**

d. Santé

Nous ne le dirons jamais assez, mais la **prévention** reste pour nous le meilleur moyen de contrer les problèmes liés à la santé des jeunes. **Des mesures de prévention doivent être prises pour faire face à l'obésité chez les jeunes : il faudrait augmenter le temps consacré aux activités physiques. La prévention des MTS, de la toxicomanie, etc. est également primordiale pour la santé de la population. Enfin, il faudrait aussi miser sur des mesures pour favoriser une saine alimentation et de bonnes habitudes de consommation.**

3. Sur le plan économique

Le développement durable au niveau économique est le véritable enjeu pour notre société. Le développement social et la protection de l'environnement ne peuvent et ne doivent en aucun cas être dissociés de la sphère économique. La surconsommation entraîne inévitablement une dégradation de notre environnement et plus subtilement, de nos valeurs profondes. Le *Plan*, au niveau économique, doit pouvoir se reposer sur des valeurs solides d'inclusion, d'équité sociale, de respect de la dignité humaine et de la capacité de chaque citoyen à participer à la vie économique.

a. Emploi

Au niveau de l'emploi, l'intégration des travailleurs et le respect des conditions d'équité, de santé et de sécurité pour tous les travailleurs devraient primer. Encore au Québec, bon nombre de travailleurs vivent dans des conditions précaires : 46.6% des travailleurs âgés entre 15 et 29 ans sont touchés par le travail atypique et 15,8% des jeunes de 15 à 24 ans sont chômeurs. Aussi, chaque année, des centaines de travailleurs saisonniers ne bénéficient d'aucune couverture sociale. Nous savons également que les gens provenant des minorités visibles et les immigrants ont encore plus de difficultés à s'intégrer au marché du travail d'ici. À cet effet, des solutions doivent être apportées au niveau de la reconnaissance des qualifications et diplômes de ceux qui choisissent de venir s'établir ici pour y vivre et y travailler. Enfin, l'équité doit aussi se vivre au niveau des échanges internationaux, entre les peuples. Citons en exemple les travailleurs mexicains travaillant dans le secteur agricole dans des conditions moins avantageuses que les travailleurs de chez nous. Dans le même

ordre d'idée, il y a des milliers de jeunes et de femmes qui travaillent dans des endroits insalubres et à de bas salaires pour l'industrie du textile, alors que ces industries sous-treatent de plus en plus dans des pays où les conditions sont pires qu'ici dans le but de rester compétitives.

b. Achat responsable

Afin de respecter son propre engagement, le gouvernement du Parti Libéral doit rendre l'appareil d'État imputable de ses choix avant d'en demander autant à la population. Le gouvernement doit se doter d'une politique d'achat responsable et éthique, incluant une part d'achat local favorisant les entreprises d'ici.

Et puisque plus de 425 000 emplois sont liés aux activités de l'État québécois et que les dépenses du gouvernement représentent en moyenne 20 % du produit intérieur brut, nous croyons que l'État doit servir d'exemple.

- Pour un environnement sain et un développement durable, Parti Libéral du Québec, février 2003

c. Entrepreneuriat

L'entrepreneuriat québécois est dynamique et innovateur. Favoriser l'entrepreneuriat jeunesse, l'entrepreneuriat féminin, les entreprises d'économie sociale et les coopératives est un pas dans la bonne direction du développement durable. La promotion de l'achat local favorise le développement social et économique de nos communautés et réduit les coûts du transport lié aux importations. De plus, le développement économique doit pouvoir s'appuyer sur des entreprises solides, qui favorisent une véritable culture de la relève. L'embauche et la formation de jeunes sont garant de continuité.

d. Infrastructure

Nous proposons de favoriser la rénovation d'infrastructures et le développement de bâtiments de construction écologique qui répondent aux normes d'économie d'énergie, d'émission de déchets non-polluants. L'exemple de La Tohu, La cité des arts du cirque, à Montréal, est une initiative à répéter.

Cohérence interministérielle (page 17)

Il est question à plusieurs endroits de la proposition de la cohérence interministérielle. L'avant-projet de loi sur le développement durable relève aussi cette notion. Mais pourra-t-elle être appliquée de façon réaliste ? Plusieurs mesures entreprises par l'actuel gouvernement nous laissent présager que des intérêts économiques puissent primer sur le développement durable dans le futur. Citons en exemple la proposition d'un nouveau pont entre Montréal et Laval, qui favoriserait le développement économique de Laval, mais qui en même temps, détruirait des écosystèmes, accentuerait le trafic routier sur l'île de Montréal et, par extension, augmenterait le taux de nos émissions de gaz à effets de serre.

Nous proposons que dans la loi-cadre sur le développement durable soit prévue une clause d'impact afin de s'assurer que les projets de loi respectent les principes qui soutiennent le développement durable du Québec.

De plus, nous saluons la création d'un poste de commissaire au développement durable, qui se doit de **disposer de pouvoirs réels pour intervenir. Le plan se doit d'énoncer des règles claires pour l'ensemble des ministères, ainsi que des normes et des indicateurs de résultats facilitant le travail du commissaire.**

Nous proposons aussi la mise en place d'un sous-ministre-adjoint au développement durable dans chacun des ministères, qui sera porteur de l'application des principes du Plan et de la stratégie et s'assurera que les programmes relèvent de ces mêmes principes.

Nous proposons enfin de renforcer le BAPE en permettant à l'Assemblée nationale de lui soumettre des questions et en lui donnant un mandat plus large, intégrant tous les projets ayant une portée sur l'application du *Plan de développement durable*.

Les 14 principes (page 21)

Nous sommes en majeure partie d'accord avec l'énoncé des 14 principes élaborés pour le Plan. Toutefois, quelques principes auraient avantage à être complétés et/ou ajoutés.

Principe 2 : Équité sociale

L'équité sociale doit toucher tous les aspects de la société. Évidemment, l'équité inter et intra générationnelle est importante, mais elle doit aussi **être étendue à l'équité de tous les citoyens, quelque soit leur sexe, leur ethnie, leur orientation sexuelle et leur condition économique.** L'équité doit aussi se vivre au niveau des échanges internationaux, entre les peuples.

Un principe devrait être intégré dans la notion d'équité sociale. Le partage de la richesse. Comme le soulignait le rapport Brundtland, bien des problèmes environnementaux tirent leur source de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Ainsi une société comme le Québec, avec sa tradition de redistribution de la richesse, combat à la racine certains problèmes environnementaux. Selon nous, il est **important de réaffirmer le grand principe du partage de la richesse.**

Principe 4 : Efficacité économique

Nous proposons de compléter l'énoncé du principe 4 par ces mots : « L'économie du Québec se doit d'être performante **socialement, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès **social**, respectueuse de l'environnement **et de la capacité de régénération de la ressource** ».**

Principe 7 : Protection du patrimoine culturel

Nous ne devrions pas limiter ce principe au simple patrimoine culturel, alors que le patrimoine naturel, entre autres, est constamment menacé. **Nous proposons de retirer du titre la mention « culturel » pour que ce principe s'applique à toutes les formes de patrimoines, tout aussi importants les uns que les autres.**

Principe 9 : Précaution

Si on applique ce principe, selon notre compréhension de son libellé, le Québec devrait se diriger vers l'interdiction des OGM plutôt que leur étiquetage, un peu comme le propose l'Île-du-

Prince-Édouard. **Il faut s'assurer que l'application du principe 9 se fasse sans entraves de la part des intérêts économiques privés et dans le respect du principe de précaution.**

Principe 13 : Pollueur – Utilisateur – Payeur

Dans ce principe, on ne vise que les « personnes », et on ne différencie pas la production normale de matière résiduelle ou d'autres formes de pollution par la population, de la surproduction et on ne tient pas compte des coûts d'élimination des biens et services. Il est inquiétant d'ouvrir la porte à la notion d'utilisateur-payeur pour le citoyen, car cela ouvre la porte à la tarification de l'eau et à d'autres abus du genre. En incluant à ce principe les entreprises et en mentionnant que c'est la surconsommation qui est passible de peine, on respecte mieux les attentes de la population face au principe de l'utilisateur-payeur.

Nous proposons de compléter le principe 13 de cette façon : « Les personnes **physiques ou morales** qui génèrent des **surplus de** matières résiduelles ou d'autres formes de pollution devraient assumer le coût des mesures de prévention, de réduction et de lutte contre la pollution. Le prix des biens et services devrait être fixé en prenant en considération l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent, que ce soit au stade de leur production, de leur consommation **ou de leur élimination.** »

Principe 14 : Partenariat et coopération intergouvernementale

Pour que ce principe soit effectif, il faut absolument que le gouvernement du Québec s'engage résolument sur la scène internationale de différentes manières.

Nous proposons que le principe 14 soit suivi d'une série d'engagements clairs incluant :

- **l'investissement de 0,7% du PIB du Québec dans l'aide internationale, tel que proposé par l'ONU;**
- **le développement du commerce équitable, tel que défendu par le réseau Fairtrade Labelling Organizations International (<http://www.fairtrade.net>);**
- **le respect des travailleurs étrangers oeuvrant au Québec;**
- **la reconnaissance du rôle fiduciaire du Québec pour certaines espèces animales, végétales et pour certaines ressources comme l'eau et la forêt boréale;**
- **le refus d'appliquer tout accord international n'étant pas soumis à des règles strictes de développement durable et n'ayant pas été soumis à l'accord de la population.**

Nouveau Principe : Aménagement du territoire

Un nouveau principe pourrait être ajouté sous le principe 11, et être nommé ainsi : Aménagement du territoire. Ce principe simple viserait à s'assurer d'un aménagement durable du territoire québécois, en assurant la protection réelle des terres agricoles, surtout dans la couronne montréalaise, en mettant un frein efficace à l'étalement urbain, en développant les villes et villages, en dépeuplant plutôt qu'en acceptant le développement de nouvelles zones d'habitation, en encourageant les entreprises à s'établir là où les services de transport suffisent à leurs besoins, etc.

Législation sur le développement durable (page 26)

1. Mesures de l'avant-projet de loi

Les mesures énoncées dans l'avant-projet de loi sont intéressantes. Toutefois, cet avant-projet n'est pas très contraignant, entre autres à l'article 8 :

« 8. Toute stratégie de développement durable prend effet, pour une durée de cinq ans, à la date de son adoption ou à toute date ultérieure que le gouvernement détermine. »
-Avant projet de loi, 2004

Cette clause devrait être encadrée par un échéancier. L'article 8 devrait se lire : Toute stratégie de développement durable prend effet, pour une durée de cinq ans, à la date de son adoption ou à toute date ultérieure que le gouvernement détermine **à l'intérieur d'un délai d'un an suite à son adoption.**

2. Loi sur le développement durable

Nous proposons que la loi sur le développement durable soit une loi-cadre. Une loi-cadre établirait des normes et des indicateurs clairs qui nous empêcheraient de reculer. Il faut dès maintenant établir, par exemple, des seuils de contamination environnementale et prendre les mesures qui s'imposent. Aussitôt que l'on enregistre un seuil plus bas, celui-ci devient la nouvelle norme à ne pas dépasser.

3. Modification de la Charte des droits et libertés : droit de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité

Nous nous questionnons au sujet du nouveau droit qui serait inscrit dans la section des droits économiques et sociaux de la Charte des droits et libertés de la personne afin d'affirmer le droit de chacun de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité. Alors que le Québec est loin d'avoir éliminé la pauvreté et que de plus en plus d'enfants en souffrent, il est illusoire de croire que ce nouveau droit sera mieux respecté que les anciens, tel que le droit à « des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales... susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent » tel que le stipule déjà la Charte. **Nous proposons qu'un environnement sain et respectueux de la biodiversité soit inscrit à la suite de l'article 2 de la Charte, à l'intérieur des « Libertés et droits fondamentaux ».**

4. Création d'un Fonds vert

Le Fonds vert est une excellente idée. Il devrait comporter **un programme de soutien au financement du fonctionnement de base d'organismes à but non lucratif, sur une base triennale et récurrente.** Bien que les fonds par projets permettent de belles innovations, le milieu communautaire peine à assurer le simple financement de son fonctionnement. Le Fonds vert devrait donc donner priorité au soutien à long terme d'organismes communautaires oeuvrant au développement durable, et surtout, avoir une capacité réelle d'action.

Nous proposons que le Fonds vert soit doté d'un montant fixe, indexé au coût de la vie, provenant du Fonds consolidé.

5. Financement du développement durable

En page 35 du document de consultation, il est écrit : « Les ministères et organismes participeront au Plan de développement durable du Québec en fonction de leur capacité

financière ». Le développement durable, qui assure un développement qui ne « compromet pas la capacité des générations futures » d'assurer leur plein épanouissement devrait primer sur toutes les autres considérations budgétaires. La capacité financière du gouvernement du Québec est limitée. Les choix, eux, ne le sont pas. Ainsi, la capacité financière du gouvernement est une question de volonté et de choix politique. Un plan de développement durable qui ne met pas ce principe de l'avant n'aura jamais les moyens de ses ambitions. **Nous proposons que le développement durable soit une des priorités du gouvernement, qu'il se donne les moyens financiers pour l'atteindre, et que les ministères et organismes participant au Plan de développement durable du Québec soient tenus de donner priorité eux aussi aux enjeux du développement durable avant toutes autres considérations budgétaires.**

Les grands enjeux (page 28)

1. La connaissance préalable aux actions

Ainsi formulé, le premier enjeu de la Stratégie de développement durable annonce l'inaction. Nous avons accumulé une foule de connaissances nous permettant dès maintenant d'agir. Ainsi, le premier enjeu de la Stratégie ne devrait pas être la connaissance, puisque nous l'avons déjà dans plusieurs domaines, mais l'action, car elle nous manque cruellement. Nous parlons notamment d'actions ayant un réel impact au niveau environnemental. Il ne faut plus retarder inutilement, il faut agir, pour le bien de tous. **Nous proposons d'intituler le premier enjeu de la Stratégie de développement durable : L'action appuyée par les connaissances.**

2. Un engagement personnel et communautaire

Il est évident que l'engagement de chaque citoyen est primordial à l'atteinte des objectifs du développement durable. Mais cette prise en charge se doit d'être accompagnée de mesures de soutien aux organismes qui font de l'éducation à la consommation responsable. De plus, nous ramenons dans cet enjeu le volet de responsabilité gouvernementale développé plus haut. Il ne faudrait pas non plus oublier le rôle central que peuvent jouer les entreprises dans l'atteinte des objectifs de « développement durable » que se donnera la société québécoise avec ce Plan. Il nous semble donc essentiel de les interpeller dans le troisième enjeu. **Nous proposons d'intituler le troisième enjeu de la Stratégie de développement durable : Un engagement du gouvernement et de l'ensemble de la société.**

Conclusion

Nous espérons que vous saurez vous inspirer de la vision des jeunes dans votre travail de planification, car les décisions que vous prenez auront un impact direct sur la vie des citoyens qui vivent maintenant, et ceux qui y seront demain. Nous espérons également que vous preniez en considération les commentaires qui font partie de ce mémoire car ce dernier est le résultat d'une réflexion commune des jeunes Montréalais étalée sur plusieurs années.

Le Forum jeunesse est une instance de concertation qui regroupe 26 membres issus d'organismes jeunesse de l'île de Montréal et la liste des membres est disponible en annexe 1. Il a à cœur le développement social et économique des jeunes de Montréal et, en déposant ce mémoire, il se fait le porte-parole de centaines de jeunes qui ont un intérêt marqué pour la protection de l'environnement.

Annexe 1 : Liste des membres du Forum jeunesse de l'île de Montréal

Sièges par secteurs

Arts et culture

Marie-Ève Brouard, CHOQ.fm
Julie Crevier, Musée des Maîtres et Artisans du Québec

Éducation

Simon Allaire-Vigeant, Association générale des étudiants de Bois-de-Boulogne
Laurent Gauthier, Association étudiante du secondaire de la CSDM
Vincent Ranger, Groupe écologiste de Maisonneuve

Socio-Économique

Amélie Bouchard, Force jeunesse
Catherine Bérard, Association du jeune barreau de Montréal
Marie-Pier Mignault, CJE St-Laurent
Maggie Richmond, Centre de liaison et d'aide multiethnique
Hassan Serraji, Centre génération-emploi
Laurent Auger, Conseil central de Montréal CSN

Sociocommunautaire

David Milot, L'hôte Maison (Maison de jeunes)
Catherine Lefebvre, Y des Femmes de Montréal
Caroline Voyer, Environnement jeunesse

Sports et loisirs

Nicolas Bergeron remplacé par Marie-Claude Desaulniers, Chantiers jeunesse
Marie-Laure Landais, Maison des jeunes Bordeaux-Cartierville

Sièges spécifiques

Communautés culturelles et minorités visibles

Bridaine Ngoubili, Auberges de jeunesse du Saint-Laurent
Theodros Wolde, Dawson Students' Union

Personnes gaies et lesbiennes

Carle Bernier-Genest, Équiterre

Femmes

Karine Jalbert, Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal

Conseil permanent de la jeunesse

Paul Hyunh, Conseil permanent de la jeunesse

Annexe 2 : Déclaration « Le Montréal de ma génération »

Le document est disponible en document joint en version PDF.